



CENTRE HOSPITALIER
DES QUATRE VILLES

3 place Silly
92211 Saint-Cloud Cedex
Tél. 01 77 70 70 70
www.ch4v.fr

Service ADDICTOLOGIE
SITE DE SEVRES

Chef de Service pôle addictologie

Docteur Nicolas THIERCELIN

01.77.70.79.40

n.thiercelin@ch4v.fr

Cadre paramédicale du pôle

Addictologie

Michele THONIER

01.77.70.78.33

m.thonier@ch4v.fr

Médecine SMR addictologie

Cadre de santé

Mr Philippe SAUDRAY

01 77 70 79 32

Cadre supérieure de santé

HDJ ESLA CSAPA

Mme Michèle THONIER

Secrétaire médecine

Addictologie

Hoda BARIHI

Tél : 01.77.70.79.36 ou 79 57

Fax : 01.77.70.79.35

sec.medaddicto@ch4v.fr

Myriam BOUKHEDIMI

Tél : 01 77 70 79 57 ou 79 36

Fax : 01.77.70.79.35

sec.medaddicto@ch4v.fr

Secrétariat HDJ/SMR

Addictologie

Camille TALCONE

Tél : 01.77.70.79.52

Fax : 0.77.70.79.49

Sec.hdjaddicto@ch4v.fr

sec.smraddicto@ch4v.fr

Secrétariat CSAPA AFT CJC

Marie Christine BUCHARD

Site de Sèvres

01 77 70 79 50

mc.buchard@ch4v.fr

Yousra BOUFOUSS

Site de Boulogne

01 77 70 75 87

Y.boufouss@ch4v.fr

Hospitalisation Sevrages

Complexes

Praticiens Hospitaliers

Médecins addictologiques

Docteur Samir ATROUN

Docteur Jamila KAID BAIROUK

Docteur Joseph ZEIDAN

Praticiens Attachés

Docteur Rahim DAI

Docteur Karen HERNANDEZ

Docteur Imene ALLAOUI

Assistants sociaux

Médecine addictologie/SMRA

Mélanie DUPIRE

01.77.70.79.44

m.dupire@ch4v.fr

Fabienne LE CLECH

01 77 70 79 52

f.leclech@ch4v.fr

SMR-Addictologie

Psychiatre addictologue

Docteur Sébastien COUET

AFT Accueil Familial Thérapeutique

Dr OBADIA Chanaëlle

01 77 70 79 66

Assistant Sociale/CESF

CSAPA AFT

Erwan LEMAIRE

01.77.70.79.13

e.lemaire@ch4v.fr

Hôpital de jour Addictologie :

Docteur Nicolas THIERCELIN

Psychologues med /SMRA

Jovana LESCASSE PAJOVIC

Gabrielle PEREZ

Neuropsychologues/addictologie

Oleg BYKHOVSKIY

Solène POLGE

Psychologues Consultations

Familiales

Elise DIAMANT BERGER

Caroline DAUDIGEOS

Educateur/trice spécialisés

Estelle BONNETAUD

Karim KRAIEM

Art Thérapeutes

Nadine AMORIM

Florence GARDES

Yolande De Maupeou

Violetta MARTIN

Intervenants APA/HYPNOSE/SOPHRO

Daley Vanh SOUNAPHONG

Sébastien OCCHIPINTI

ELSA Equipe de Liaison et de

Soins en Addictologie

Docteur THIERCELIN

Julie MARTY IDE

DOSSIER DE PREADMISSION ADDICTOLOGIE

DATE :

DEMANDEUR

Établissement :

Médecin :

Spécialité :

Tel :

Email :

PATIENT

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Sexe :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Téléphone :

Vous faites une demande d'admission auprès du service d'addictologie
du centre hospitalier des 4 villes à Sèvres pour :

- **Médecine addictologique** : séjour de sevrage (dossier à envoyer à sec.medaddicto@ch4v.fr
ou par Fax à 01.77.70.79.35).

Demande de Chambre seule : (supplément de 90 euros/jour) : ☐ oui - ☐ non

- **SMRA** : Séjour de consolidation de sevrage de 6 semaines (dossier à envoyer à
sec.ssraddicto@ch4v.fr).

Demande de Chambre seule : (supplément de 60 euros/jour) : ☐ oui - ☐ non

Le dossier ne peut être étudié que complet

- Attestation de sécurité sociale
- Confirmation d'un hébergement à la sortie d'hospitalisation
- Copie de la carte mutuelle recto/verso ou attestation de CSS
- Le ou les CRH d'addictologie et/ou psychiatrie avec ordonnances
- Copie de la pièce d'identité
- Volet administratif et social
- Volet médical rempli par un médecin
- Lettre de motivation
- Cadre réglementaire de l'hospitalisation signé

VOLET ADMINISTRATIF ET SOCIAL

- LOGEMENT

- Locataire
- Propriétaire
- Hébergé (préciser et joindre attestation d'hébergement) :
- En structure d'hébergement (préciser) :
- Sans domicile fixe

- SITUATION FAMILIALE

- Célibataire
- Marié/Pacsé
- En concubinage
- Divorcé
- Séparé
- Veuf

Nombre d'enfant(s) / âges : Dont à charge :

- SITUATION PROFESSIONNELLE

- En activité : Profession :
- Arrêt de travail depuis :
- Sans activité :
- Retraité

- RESSOURCES FINANCIÈRES

- Salaire
- Indemnités journalières
- RSA
- Pension d'invalidité
- AAH
- Autre (ARE / ASS / AAH / pension retraite) :

- MESURE DE PROTECTION

- Curatelle
- Tutelle
- Autre (préciser) :

- SITUATION JUDICIAIRE : (préciser)

VOLET MEDICAL

- OBJECTIF PRINCIPAL DE L'HOSPITALISATION :

- RESUME ADDICTOLOGIQUE

	Problématique actuelle	Problématique ancienne	Démarche de changement		Objectif de changement (Réduire/Arrêter/ne sait pas)
			Oui	Non	
Alcool					
Tabac					
Cannabis					
Opiacés/héroïne					
Benzodiazépines					
Cocaïne					
Nouveaux produits de synthèse (Cathinones)					
Autres (préciser)					

ALCOOL :

- Consommation déclarée d'alcool :
- Dépendance physique :
- Antécédents de complications de sevrage :
 - DT
 - CCG
 - Autres (préciser) :

VOLET MEDICAL (suite)

- Consommations actuelles :

- Antécédents de prises en charge addictologique ou psychiatrique (suivi, hospitalisations, SMR, CTR ou communauté thérapeutique)

- Antécédent de Tentatives de suicide (date, circonstances) :

- Antécédent de troubles du comportements (violence, agressivité) :

- Antécédents somatiques à prendre en compte pour le bon déroulé du séjour :

- Traitement actuel (joindre dernières ordonnances) :

SITUATION CLINIQUE ACTUELLE

(Joindre document si nécessaire)

1. Présence de pathologie somatique décompensée (préciser) :
2. Présence de pathologie psychiatrique décompensée (préciser) :
3. Présence de complication neurologique (préciser) :
4. Présence de complication hépato-digestives (préciser) :
5. Présence de complication cardiovasculaire (préciser) :
6. Présence de complication autre (préciser) :

Poids :

Taille :

- Allergie :

PROJET ET SUIVI POST HOSPITALISATION

Date :

Signature et cachet du médecin :

LETTRE DE MOTIVATION

Merci de préciser quelques éléments de votre parcours qui vous amènent à prendre cette décision d'hospitalisation et ce que vous attendez de votre séjour de sevrage et/ou de consolidation de sevrage.

CADRE REGLEMENTAIRE DE L'HOSPITALISATION POUR SEVRAGE

Vous êtes hospitalisés au sein de cette unité de soins ; afin que ce séjour vous soit profitable, nous vous rappelons le cadre réglementaire de l'hospitalisation :

(Instruction DGOS/DSR/mission des usagers no 2011-139 du 13 avril 2011 relative à la conduite à tenir en cas de détention illégale de stupéfiants par un patient accueilli dans un établissement de santé)

Il est formellement interdit de :

- Introduire, de consommer ou de faire commerce de produits psycho actifs (alcool – drogues – médicaments non prescrits – CBD – Boissons énergisantes)
- Recevoir de visiteurs ayant consommés alcool, drogues, ou tout produit sus nommés, auquel cas il sera reconduit immédiatement hors de l'établissement par l'équipe de sécurité
- Posséder des armes, (armes blanches ou armes à feu) ou objets tranchants, contendants, coupants.
- Fumer dans l'enceinte de l'établissement hormis la zone dédiée à cet effet en RDJ
- Filmer, photographier ou d'effectuer des enregistrements audio pendant votre séjour
- Entrer dans les chambres des autres patients hospitalisés
- Circuler dans les autres étages de l'établissement
- Partager vos médicaments avec d'autres patients au risque de les mettre en grave danger
- Sortir de l'établissement sans une permission expressément autorisée et signée par le médecin

Tout manquement à une de ces obligations, entrainera l'interruption immédiate de votre séjour

Il vous est demandé de :

- Respecter vos conditions d'hospitalisation et celles des autres patients
- Participer à tous les groupes et ateliers thérapeutiques qui font partie de votre projet de soins
- Vous comporter de façon correcte et respectueuse tout au long de votre séjour
- Vous soumettre aux différents tests et analyses de façon systématique ou aléatoire
- Rester dans votre chambre pour le bon déroulement des soins – rendez-vous médicaux – examens divers entre 9h30 et 12h30
- Présenter vos effets personnels, qui pourraient faire l'objet de vérifications au cours du séjour
- Respecter les horaires des ateliers – des groupes et des repas aux heures indiquées
- Retourner dans votre chambre à partir de 22h
- Présenter impérativement vos visites à l'équipe soignante
- Respecter les temps de demandes de permissions
 - Pas de permission en médecine addictologie la 1^{ère} semaine d'hospitalisation et demandes à faire le lundi avant 10h la 2^{ème} semaine
 - Pas de permission avant J14 en SMRA et demandes de permission à faire les lundis et jeudis avant 12h

Date

Signature

PARTICULARITES DU SMRA

En complément du cadre réglementaire de l'hospitalisation pour sevrage :

- Les temps de repas sont collectifs le midi et le soir (de 12h30 à 13h15 et de 18h30 à 19h15)
- Le petit déjeuner est servi en chambre à 7h45. Nous vous prions d'être présent dans votre chambre
- Votre participation aux actes de la vie courante (faire son lit, ramener son plateau repas, avoir une chambre propre et bien rangée etc.) est requise.
- En ce qui concerne les sorties en permissions, le programme de soins du SMRA les autorisent à partir du week end qui suit le J14 de l'hospitalisation et leur durée est progressive – une journée – une journée une nuit – deux nuits (strictement inférieure à 48h)
- Se renseigner auprès de votre mutuelle pour la prise en charge : Code DMT 187 (rééducation fonctionnelle et réadaptation).
- Vous pouvez vous renseigner sur le programme de soins du SMRA sur le site internet du CH4V : <https://www.ch4v.fr/addictologie-et-alcoologie/sejour-en-post-cure-les-soins-de-suite-et-de-readaptation-en-addictologie/>
- Merci de penser à ramener des affaires de sport pour les différentes activités physiques du programme de soins et un cahier personnel éventuellement pour des prises de note.
- Vous pouvez aussi amener des activités occupationnelles personnelles (livres / mots croisés etc.).

Date :

Signature :